



## PUBLIC VISÉ

► Tout employé répondant aux critères requis pour la maîtrise de la langue française (niveau B1) et intervenant dans les entreprises du réseau ferré, notamment ceux ayant des fonctions de conduite et/ou réalisant des opérations de sécurité au sol.

Ceci s'applique également au personnel affecté à des tâches de conduite et/ou chargé de la mise en œuvre de mesures de sécurité au niveau du sol.

## PRÉ-REQUIS

► Aucun

## MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

► Paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint, Supports de cours, maquette de train.

► Supports de formations remis : Livrets récapitulatifs.

► Méthode pédagogique active, interrogative et démonstrative.

► Le groupe d'apprenant est incité à formuler ce qu'il sait, ce qu'il pense, ce qu'il se représente

► Cas pratique, démonstration par la pratique sur site et d'étude de cas.

## ÉVALUATION & VALIDATION

► QCM et tests pratiques. Dispositifs d'évaluation à la fin de la formation

► Une validation des acquis est réalisée à l'issue de la formation avec un QCM.

► Le niveau requis est de 80 % pour obtenir un certificat de réussite. L'apprenant a 3 essais pour valider l'évaluation.

► Sanction de la formation : à la fin de la formation, une attestation de formation est remise à chaque participant.

## DURÉE & HORAIRES

► 7 Heures / 1 jours

► Horaires : 9h -12h00 / 13h00-17h00.

## CONDITIONS LOGISTIQUES

► En INTRA ou dans une salle de réunion accessible aux personnes en situation de handicap

► Minimum 3 participants

## CONDITIONS TARIFAIRES

► Nous consulter pour un devis

## Formation RISQUES FERROVIAIRES selon Décret n° 2017-694 du 2 mai 2017 «SECUFER»

La formation selon le Décret n° 2017-694 du 2 mai 2017 «SECUFER» est conçue pour les professionnels nécessitant des déplacements en emprise ferroviaire. Elle offre une compréhension approfondie des protocoles de sécurité, des réglementations et des bonnes pratiques à adopter lors des interventions sur ou à proximité des voies ferrées.

## OBJECTIFS

A l'issue des différents modules ou des séquences de la formation, le stagiaire sera capable de :

► Comprendre l'environnement réglementaire du domaine ferroviaire (Décret n° 2017-694 du 2 mai 2017 «SECUFER»).

► Appréhender les risques liés aux déplacements dans les emprises ferroviaires.

► Connaître les particularités locales et les différents risques ferroviaires.

► Savoir identifier les situations dangereuses et respecter les règles de sécurité.

► Connaître les règles de sécurité en vue d'obtenir une Autorisation d'Accès aux Emprises pour chaque intervention.

## PROGRAMME

### ► PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT FERROVIAIRE EN FRANCE

#### ► COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DU DOMAINE FERROVIAIRE (DÉCRET N° 2017-694 DU 2 MAI 2017 «SECUFER»)

- Sens de circulation et repérage des voies
- Zone Dangereuse et emplacement de garage
- Les obligations
- Les accès et autorisations
- Les déplacements hors Zone Dangereuse
- Les déplacements engagés dans les Zones Dangereuses
- Les niches et refuges
- Traverser les voies

#### ► CONNAÎTRE LES RISQUES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS DANS LES EMPRISES FERROVIAIRES.

- Identification des Zones Dangereuses
- Se familiariser avec la tension de référence dans les domaines C1 et C2, ainsi que les aspects du transport de l'électricité, incluant la caténaire, le LAC, le 3e rail et le feeder, ainsi que les principes de la traction électrique.
- Compréhension des Risques : collision, d'électrocution, de chute, etc.
- Procédures de Déplacement : traverser les voies, monter et descendre des véhicules ferroviaires, etc.
- Équipements de Protection Individuelle (EPI) : casques, les gilets réfléchissants, les chaussures de sécurité, etc.
- Gestion des Situations d'Urgence : en cas d'incident ou d'accident, y compris les procédures d'évacuation et les premiers secours.
- Connaissances Légales et Réglementaires

### ► MISE EN SITUATION ET CAS PRATIQUES

### ► ÉVALUATION